

N° CP

Séance du 11 MAI 2007

8^e/3307

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ANIMATION THEATRALE SCOLAIRE
EN LANGUE ALLEMANDE
DANS LES COLLEGES 2007-2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue au Collège Les Ménétriers de Ribeauvillé une subvention complémentaire de 1 250 € au titre de l'animation théâtrale à prélever sur le chapitre 65-737, enveloppe 20308.
- autorise le Président à signer l'avenant ci-joint avec le Collège de Ribeauvillé.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Président le 14 MAI 2007
Publié le 22 MAI 2007
Pour le Président du Conseil Général
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions